

**OPC DENOMME « FAIM ET DEVELOPPEMENT »**

**Codes ISIN :**

**FR0007048327 FAIM ET DEVELOPPEMENT – EQUILIBRE**

**FR0007391305 FAIM ET DEVELOPPEMENT – TRESORERIE**

**FR0007052154 FAIM ET DEVELOPPEMENT – SOLIDARITE**

**Objet : Rappel des changements intervenus en 2016 et des changements à venir sur la gestion administrative de votre investissement dans les fonds de partage gérés par ECOFI INVESTISSEMENTS**

Paris, le 5 septembre 2016

Madame, Monsieur,

Vous avez fait le choix, par solidarité, de soutenir des organisations caritatives partenaires d'ECOFI INVESTISSEMENTS, Société de gestion du Groupe Crédit Coopératif, en souscrivant des parts d'un ou plusieurs compartiments du fonds FAIM ET DEVELOPPEMENT (ici le « **Fonds** ») (FAIM et DEVELOPPEMENT – TRESORERIE, FAIM ET DEVELOPPEMENT – SOLIDARITE, FAIM ET DEVELOPPEMENT – EQUILIBRE).

Les parts du ou des Fonds que vous détenez ont le caractère de titres au « nominatif pur », pour lequel le Crédit Coopératif assurait jusqu'à présent la tenue du registre pour le compte de la Société de Gestion.

Dans la continuité des changements intervenus en début d'année et pour lesquels vous avez reçu un courrier vous notifiant les changements de Dépositaire et de Délégué comptable du Fonds du Crédit Coopératif vers le Groupe CACEIS, la gestion administrative du registre des porteurs sera ainsi transférée au Groupe CACEIS.

**Nous vous rappelons que ces changements n'ont aucun impact sur les modalités de financement des organisations caritatives partenaires, sur la gestion de votre investissement.**

**1. L'OPERATION**

**1.1. Nature de l'opération**

ECOFI INVESTISSEMENTS (ici la « **Société de Gestion** ») a souhaité déléguer la tenue du registre des porteurs de ces Fonds au Groupe CACEIS. Par conséquent, à compter du 5 Septembre 2016, vos positions seront enregistrées dans les livres du Fonds par les services du Groupe CACEIS. CACEIS assurera, pour le compte de la Société de Gestion, le rôle de teneur de registre émetteur du Fonds.

CACEIS assurera la production de la documentation fiscale (imprimé fiscal unique), des relevés de situation et des avis d'opération (vente ou achat).

Le Crédit Coopératif et son réseau d'agences restent le commercialisateur principal des fonds et restent également à votre disposition pour répondre à vos questions sur le sujet ainsi que le Service Clients de la Société de Gestion.

## 1.2. Impact de l'opération

Ce changement n'a aucun impact sur les modalités de partage et de don en direction des organisations bénéficiaires, sur le profil de risque et la stratégie d'investissements. Ces fonds conservent leur spécificité et leur vocation à financer les organisations caritatives partenaires.

Néanmoins, le changement de prestataire aura un impact sur :

- **Le circuit de transmission de vos ordres de souscription (achat) et de rachat (vente) de parts des fonds** qui sera mis en place :
  - Le changement de prestataire et le renforcement des obligations sur la connaissance des clients imposent aux teneurs de registre (votre teneur de compte titres nominatif) d'avoir une connaissance de sa clientèle suffisante, à l'instar de votre banquier, pour assurer la sécurité des opérations d'achat et de vente. Un nouveau bordereau de souscription (achat) et de rachat (vente) va être mis en place (le bordereau de souscription/rachat est disponible sur le site de la société de gestion [www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr) dans la rubrique « information aux porteurs » ou auprès du réseau d'agences du Crédit Coopératif).
  - Ce bulletin de souscription / rachat a été revu afin également de vous guider dans la transmission de vos ordres de vente ou d'achat de parts.
  - La mise en place de ce bulletin et le nouveau circuit de traitement nécessitent une révision du délai de prise en compte de vos ordres d'achat ou de vente de parts. Les ordres sont aujourd'hui pris en compte dès lors que vous achetez ou que vous vendez jusqu'au jeudi 10h du matin et sont exécutés sur la prochaine valeur liquidative calculée. A compter de la date de transfert, les ordres seront acceptés jusqu'au mercredi avant 10h du matin par le commercialisateur ou la société de gestion afin d'assurer un bon acheminement des ordres vers le dépositaire et exécutés sur la prochaine valeur liquidative calculée le jeudi suivant.
- **La documentation fiscale et les relevés de compte**
  - Chaque année, vous recevrez la documentation fiscale (IFU) par organisme bénéficiaire désigné avec la quote-part de distribution associée (i.e si vous avez désigné deux organismes bénéficiaires, vous recevrez deux IFU qu'il faudra consolider dans votre déclaration d'impôt sur le revenu)

Cette année de bascule sera une année de transition avec les effets suivants :

- **Vous recevrez un courrier reprenant la situation de votre portefeuille à la date de transfert (5 septembre 2016)**
  - CACEIS Bank vous transmettra un courrier reprenant la situation de votre portefeuille à la date de transfert. Ce courrier comportera, par organisme bénéficiaire que vous avez désigné lors de votre souscription, la quote-part des parts de fonds contribuant à leur financement.
- **Vous recevrez vos imprimés fiscaux uniques de la part du Crédit Coopératif et de CACEIS Bank**
  - Dans le cas où vous avez opéré des mouvements sur votre compte ou qu'un revenu a été distribué, vous recevrez de la part du Crédit Coopératif un Imprimé Fiscal Unique pour la période fiscale allant du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 5 septembre 2016. CACEIS Bank vous transmettra un Imprimé Fiscal Unique pour la période allant du 5 septembre au 31 décembre 2016.

## 2. LES MODIFICATIONS ENTRAINEES PAR L'OPERATION

- Profil de risque

Modification du profil rendement/risque	NON
Augmentation du profil rendement/risque	NON
- Augmentation des frais NON

## 3. LES ELEMENTS A NE PAS OUBLIER POUR L'INVESTISSEUR

Nous vous rappelons également l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et du prospectus qui sont tenus à votre disposition sur son site internet ([www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr)) ou au siège de la Société de Gestion.

Le Document d'information clé, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à :

**ECOFI INVESTISSEMENTS** – Service Clients  
22 rue Joubert - 75009 PARIS  
Tél : 01.44.88.39.24 - Fax : 01.44.88.39.39 - email : [contact@ecofi.fr](mailto:contact@ecofi.fr).

La documentation juridique du Fonds modifiée reflète les différents changements cités dans ce courrier.

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de prendre régulièrement contact avec votre conseiller sur vos placements.

Vous remerciant de votre confiance, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Sébastien GRASSET**  
**Directeur Général**

